

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 25 avril 2017

N° 61-2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 25 avril, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (48) : TREY Jean-Claude, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CANTONY Christophe, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, FORGUE Pierre, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, , FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (6) : DILHET Sylvie, SERMET André, RIVIERE Patrick, BAHEU Benoît, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine.

Titulaires absents (7) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, GOMES DA SILVA Rose, PUJOLLE Bernard, VILLEGA Serge

Procurations (9) : MOUNIQ Jean à RICARD Louis
DELCASSO Maryse à MUR Raymond
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain
LACAZE Noël à ROCHER Jacques
AUTHENAC Philippe à BECH Jean-Pierre
BAZERQUE Albert à CARRERE Philippe
ROCA Jacques à MIR Jean-Henri
FOURCADE Dominique à BEYRIE Maryse

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Considérant que pour une communauté regroupant 7 111 habitants, l'article R.5214-1 du code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximal de président à 41.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximal de vice-président à 16.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximal de délégué membre du bureau à 6.00% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération	57
Dont 9 procurations	
Votes pour : 57	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	18 avril 2017

OBJET INDEMNITES DES ELUS

SOUS-PREFECTURE

05 MAI 2017

BAGNERES-de-BIGORRE 65

1° Des indemnités suivantes à compter du 12 janvier 2017 :

Fonction	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut par mois (3 avril 2017)
Président (1)	25.84%	1 000 €
Vice-Président (4)	10.33%	400 €
Délégué (5)	5.17%	200 €

Montant brut par mois = 3 600 €, soit 43 200 € annuel (enveloppe annuelle maximum 49 800 €).

La commission Administration Générale réunie le 3 avril a émis un avis favorable.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire valide les indemnités de fonction des élus telles que présentées par Monsieur le Président dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Fait à Arreau, le 26 avril 2017

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

